

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	18

Date de la convocation :
25/03/2026

Date de l'affichage :
25/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le 30 mars à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de Monsieur Sébastien Tricou

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Jacques Andrieu, Philippe Baillot,
Véronique Boniface, Christian Carteyrade, Lydia Demunck, Elodie Dolhadille Jansen, Alexie
Dominguez, Léna Foulon, Carine Hanna, Fabian Herrero, Didier Lebois, Kati Moulet, Gaël
Santucci, Tricou Sébastien, Isabelle Pinon, Philippe Tranchant, Laurent Michel
Procuration : Madame Karine Dupont Donne procuration à Madame Lydia Demunck
Absent : Monsieur André Brundu,

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire
de séance : Monsieur Fabian Herrero

**Délibération n°D2026_11 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe -Service
Eau et Assainissement**

Monsieur Sébastien Tricou expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le Compte Financier Unique du **budget annexe -Service Eau et Assainissement** ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations essentielles sur la situation financière du **budget annexe -Service Eau et Assainissement**, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultat synthétiques et des produits ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie les travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	72 000.00	578 171,51	1 427 530,63
	Recettes réalisées	B	70 283.27	423 973.01	494 256.28
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	849 359,12	578 171,51	1 427 530,63
	Dépenses réalisées	E	38 796,11	406 487,79	445 283,90
	Restes à réaliser	F	40 000.00	0.00	40 000.00
Différences entre titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G = B- E	31 487,16	17 485.22	48 972.38
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	777 359,12	126 704,51	904 063,63
Solde	Excédent/Déficit	G+H	808 846,28	144 189.73	953 036.01

(investissement ou résultat de clôture (fonctionnement))					
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I = C-F	-40 000.00	0.00	-40 000.00
Résultat cumulé	Excédent	G+H+I	768 846.28	144 189.73	913 036.01

Monsieur le Maire se retire et ne participe pas au vote, le président de séance désigné pour cette délibération est Monsieur Sébastien Tricou.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du **budget annexe -Service Eau et Assainissement**
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance



Le Maire, André BRUNDU

